

charte d'engagement

→ des **Entreprises** au service de l'**Égalité des chances** dans l'**Éducation**

“ Pour tenter d'apporter une réponse adaptée aux difficultés majeures que rencontrent les jeunes les plus défavorisés dans l'éducation, l'orientation et l'insertion professionnelle, diverses initiatives fondées sur la relation école ou université et entreprise voient le jour. Les signataires de la charte affichent leur ambition partagée de mettre en œuvre des solutions innovantes, pragmatiques et socialement productives au bénéfice de ces jeunes au travers de partenariats renforcés entre le monde de l'entreprise et celui de l'Éducation nationale. Cette volonté partagée s'appuie sur l'idée que chaque jeune doit être mis en relation avec l'environnement professionnel. La présente charte donne aux différents acteurs un cadre de référence. Elle concrétise l'éthique dans laquelle s'inscrivent ces actions et les engagements que prennent les signataires.

Cadre de la charte

S'inscrivent dans le cadre de la présente charte toutes les actions et initiatives individuelles, bilatérales ou multipartites qui visent à répondre à la promotion de l'égalité des chances dans l'éducation, notamment par le développement de la collaboration école-entreprise et/ou qui s'inscrivent dans les recommandations du débat national université emploi.

Les bénéficiaires du dispositif sont :

- les élèves de l'éducation prioritaire et du milieu rural et les étudiants les plus défavorisés, qui sont les premiers bénéficiaires et la cible de ces actions et initiatives ;
- les enseignants, qui sont amenés à faire découvrir les métiers et l'entreprise aux élèves et étudiants.

Les initiatives prioritaires sont celles qui permettent :

- d'apporter un soutien complémentaire, pendant leurs études, aux élèves et aux étudiants ;
- d'appréhender le monde de l'entreprise, des métiers et faciliter, ainsi, leur orientation et, à terme, leur insertion professionnelle.

Engagements des signataires

Les entreprises signataires de la présente charte s'engagent à :

- participer à la promotion de l'égalité des chances dans l'éducation par des actions concrètes, dans leur entreprise, telles que :
 - tutorat, parrainage, création de bourses, soutien scolaire afin d'apporter un soutien complémentaire pendant leurs études aux élèves et aux étudiants,
 - découverte des métiers et de l'environnement professionnel, accueil des élèves, des étudiants et des enseignants afin de leur permettre de mieux appréhender le monde de l'entreprise et ses métiers et faciliter ainsi l'orientation des élèves et des étudiants,
 - recrutement des jeunes diplômés issus des territoires défavorisés ;
- ouvrir ces actions à tous, sans distinction d'origine, de religion, de sexe, de handicap ou d'orientation sexuelle ;
- respecter les règlements et la législation relative à l'accueil des jeunes, notamment des mineurs, en entreprise et de garantir le caractère laïque et non politique des actions ;
- informer leurs collaborateurs des dispositions et de l'esprit de la présente charte ;
- accepter de bénéficier d'une promotion et d'une communication de leurs initiatives et être sollicitées par les établissements d'enseignement scolaires et universitaires, ainsi que par des entreprises intéressées par leur démarche.

L'éducation nationale s'engage à :

- promouvoir et diffuser les actions et initiatives en son sein ;
- informer et sensibiliser en priorité les élèves et les étudiants les plus défavorisés ;
- mobiliser les académies, les établissements et les enseignants concernés et faciliter la bonne mise en œuvre des actions.

Les entreprises signataires sont invitées à rejoindre le "Réseau des entreprises au service de l'égalité des chances dans l'éducation", association loi 1901 créée pour faciliter le développement et la duplication des initiatives objets de la présente charte, pour les diffuser et, ainsi, contribuer au renforcement d'une dynamique nationale pour l'égalité des chances dans l'éducation en partenariat avec l'Éducation nationale.

